

Organisme certifié OPQF : Un gage de qualité et de savoir-faire

En France, le marché de la formation professionnelle est extrêmement saturé : plus de 60.000 organismes de formation se disputent les projets.

Parmi tous ces prestataires plus ou moins connus, difficile pour les acheteurs de faire le tri et de choisir vers qui s'orienter ! Mais combien peuvent réellement prouver leur professionnalisme ? Très peu ! C'est pour cette raison que seule une petite poignée d'organismes (1.4% soit 850 sur toute la France) ont réussi à obtenir leur certification OPQF.

Pour rappel : la certification OPQF, gage de professionnalisme, garantit :

- Les compétences et l'expérience de nos formateurs.
- Les références et le contrôle de la satisfaction de nos clients.
- Notre pérennité financière sur 3 années
- L'adéquation de nos ressources aux prestations de formation délivrées.
- Notre respect de la réglementation et de la déontologie.
- Notre engagement à respecter le code de conduite professionnelle OPQF.

Suite à une procédure rigoureuse validée par l'Office Professionnel de Qualification des organismes de Formation, **Mercuri International obtenu son certificat de qualification professionnelle OPQF lors du Comité de Qualification du 31 mai 2017.**

Quelles garanties par rapport aux autres labels ?

L'OPQF est le plus ancien certificateur dans le domaine de la formation professionnelle, et le n° 1 du secteur avec plus de 60% du nombre total des organismes certifiés.

A la différence de certains autres certificateurs, l'OPQF est accrédité par une tierce partie, le COFRAC, qui reconnaît formellement sa compétence en matière de certification.

Pourquoi choisir un organisme certifié ? Qu'est-ce que cela change pour nos prospects, nos clients ?

4 bonnes raisons :

1. **Des critères objectifs** : le choix d'un prestataire qui a été évalué sur des critères objectifs par un collège tripartite : clients

(GARF et ANDCP), professionnels (FFP), et intérêt général (DGEFP).

2. **Des compétences reconnues** : le choix d'un organisme compétent et capable de réaliser des prestations de qualité en matière de formation dans les spécialités (Vente et management) pour lesquelles il a été reconnu tout en bénéficiant des pratiques pédagogiques les plus modernes et les plus innovantes aussi bien au niveau des formateurs que des méthodes.
3. **La confiance client/prestataire** : le choix d'une structure qualifiée qui s'est engagée dans une démarche de qualité et de progrès permanent, gage d'une co-production efficace.
4. **Une collaboration avec un prestataire reconnu et inscrit** dans le catalogue de référence publié par les OPCA et FAF en application de l'art. R.6316-2 du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation continue.

Et en complément de cette certification, Mercuri International est **référéncé dans le DATADOCK depuis le 26 avril 2017.**

Cela signifie pour nos prospects, nos clients :

- De bénéficier d'une consultation facilitée et d'une qualité garantie pour les entreprises ou salariés lorsqu'ils font appel à Mercuri.
- Une prise en charge des formations facilitée grâce au référencement.

